

LA RAGE

MALADIE CONTAGIEUSE POUR L'HOMME ET LE BETAIL

Le chien véhicule ordinaire de ce mal pernicieux, moyens de précautions

Après avoir été indemne de cette affection depuis un bon nombre d'années, voilà que depuis un an plusieurs cas de rage se sont déclarés presque simultanément en différents endroits du Canada et de la province de Québec, nécessitant toute notre diligence et notre bonne volonté pour enrayer ce mal dangereux avant qu'il ait pris une extension alarmante.

Contrairement à une fausse croyance, cette maladie ne se développe pas seulement en été, elle peut apparaître en toute saison, du moment qu'un chien affecté est laissé en liberté, elle se répercute partout où elle trouve un foyer favorable à son développement. D'autre part, les chiens ne sont pas les seuls animaux à pouvoir la contracter, les chevaux, les hêtes à cornes, les moutons, les porcs, les chats en sont susceptibles aussi et peuvent la communiquer entre eux. L'homme lui-même n'est pas le moins exposé à ses attaques.

Le chien, transmetteur de cette maladie.

Le véhicule ordinaire de la maladie est le chien. Il y a donc lieu d'exercer sur lui une surveillance toute particulière et, dans les régions affectées, de se conformer à la lettre aux règlements qui peuvent être formulés à cet effet.

Deux genres de rage

On reconnaît généralement deux formes de rage: la rage calme ou paralytique et la rage furieuse ou agressive. Dans le premier cas, l'animal est affaibli et tranquille, se tenant couché la plupart du temps, comme dans une espèce de somnolence, mais mordant par accès quiconque l'approche, même son maître. Dans le second cas, l'animal court éperdument, sautant et mordant tout ce qu'il rencontre, les gens, les animaux et les choses, aucune exhortation ou menace ne peut l'arrêter.

Comment agir avec un chien qui paraît enragé

Un expert seul peut déterminer s'il y a rage ou non et encore seulement après avoir fait l'examen du cerveau de la bête, aussi ne faut-il pas tuer un chien qui paraît enragé, sitôt qu'il donne des signes de dérangement cérébral, qu'il agit d'une manière étrange. La chose s'applique aux autres animaux également.

Avoir recours au médecin-vétérinaire par précaution

Appelez plutôt un médecin-vétérinaire, qui gardera l'animal suspect sous observation et prendra les précautions nécessaires. S'il est possible d'agir ainsi, renfermez en attendant l'animal avec prudence et s'il est infecté, la maladie se développe après quelques jours et il mourra de lui-même. On pourra alors envoyer la tête aux autorités fédérales qui en feront l'examen. Il est complètement inutile de vacciner un animal atteint de la rage et qui donne des signes de la maladie.

Les personnes mordues doivent se faire immuniser immédiatement

Si une personne a été mordue par un animal suspect de rage, elle doit sans retard aller voir le médecin pour se faire vacciner, d'ailleurs il n'y a aucun danger à cela, même si l'on découvrirait, dans la suite que l'animal, auteur de la blessure, n'était pas atteint de rage. Il subsistera toujours la satisfaction de savoir que l'on s'est mis à l'abri de tout danger.

Ne prenez pas de risque

Lors de la morsure chez un enfant ou une personne adulte, n'hésitez pas un instant à vous faire immuniser par votre médecin.

De plus, ne permettez jamais qu'un chien ou un chat lèche la figure ou les mains d'un enfant ou d'un adulte, parce qu'il y a là une source de danger.



SERVICE DE L'ELEVAGE
SECTION DE LA MEDECINE-VETERINAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
PROVINCE DE QUEBEC

PER
B-226



Organe of
Administra
111 Côte

VOLUME XV

ENGR

La
ne suffis
la conso

Nou
quelque

Pla
pour vo

viv
tez-

Coop